



**DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE LILLE**



<b>RAPPORT</b> d'Enquête Publique	<b>Décision</b> <b>de Monsieur le Président de la Métropole</b> <b>Européenne de Lille (MEL)</b> <b>Arrêté n° 21A115 du 3 mai 2021</b>
<b>Objet :</b>	<b>Transfert d'office</b> dans le domaine public métropolitain, concernant deux voies de la commune de Wambrechies
<b>Siège de l'enquête :</b>	<b>Hôtel de la MEL</b> <b>Direction Espace public et Voirie</b> 2, Boulevard des Cités Unies CS 70043 59040 LILLE CEDEX
<b>Commissaire enquêteur :</b>	Michel-Ange MOUQUET
<b>Edition du Rapport</b>	23 Juillet 2021

## SOMMAIRE

---

<b>Titres</b>	<b>Pages</b>
<b>LEXIQUE</b>	<b>04</b>
<b>1/ PRESENTATION DE LA PROCEDURE</b>	<b>05</b>
1.1 Préambule	05
1.2 Objet de l'enquête	05
1.3 Cadre juridique	05
1.4 Caractéristiques générales du projet soumis à enquête	06
<b>2/ ENJEUX</b>	<b>06</b>
2.1 Le transfert d'office de voirie	06
2.2 Problématique de la MEL	06
2.3 Conséquences du transfert d'office de voirie	06
<b>3/ CONSULTATIONS PREALABLES</b>	<b>07</b>
3.1A l'initiative de la MEL	07
3.2A l'initiative de la commune de Wambrechies	07
<b>4/ ORGANISATION et DEROULEMENT DE L'ENQUETE</b>	<b>07</b>
4.1 Désignation du Commissaire enquêteur	07
4.2 Forme de la contribution publique	08
4.3 Modalités de l'enquête publique	08
4.4 Dossier d'enquête	09
4.4.1 Composition	09
4.4.2 Analyse du Commissaire enquêteur	09
4.5 Notification spécifique de ce type d'enquête	09
4.6 Déroulement de la procédure d'enquête	09
4.6.1 Chronologie générale	10
4.6.2 Préparation du CE à la contribution publique	10
4.7 Information effective du public	10
4.7.1 Information légale	10
4.7.2 Information complémentaire	10
4.8 Climat de l'enquête	11
4.9 Clôture de l'enquête	12
<b>5/ OBSERVATIONS DU PUBLIC</b>	<b>12</b>
5.1 Bilan comptable des observations	12
5.2 Analyse statistique	13
5.3 Analyse qualitative	13
5.4 Synthèse	14

<b>Titres</b>	<b>Pages</b>
<b>6/ CONCLUSION DU RAPPORT</b>	<b>14</b>
<b>7/ ANNEXES</b>	<b>14</b>
<b>Annexe 1 : Plan de situation</b>	<b>16</b>
<b>Annexe 2 : Exemple de lettre de notification individuelle aux propriétaires</b>	<b>17</b>
<b>Annexe 3 : Bilan intermédiaire des notifications aux propriétaires concernés</b>	<b>18</b>
<b>Annexe 4 : Chronologie des différentes phases de l'enquête publique</b>	<b>19</b>
<b>Annexe 5 : CR de la réunion 1 du 16 février 2017</b>	<b>21</b>
<b>Annexe 6 : CR de la visite de terrain du 12 mai 2021</b>	<b>25</b>
<b>Annexe 7 : CR de la réunion 2 du 25 mai 2021</b>	<b>27</b>
<b>Annexe 8 : Arrêté d'organisation de l'enquête publique</b>	<b>32</b>
<b>Annexe 9 : Avis de publicité d'enquête</b>	<b>35</b>
<b>Annexe 10 : Modèle d'annonce légale presse</b>	<b>36</b>
<b>Annexe 11 : Certificat d'affichage de publicité en mairie de Wambrechies</b>	<b>37</b>
<b>Annexe 12 : Information sur le site internet de la mairie de Wambrechies</b>	<b>38</b>
<b>Annexe 13 : Tableau de synthèse des observations du public</b>	<b>39</b>

## LEXIQUE

<b>Sigle, Acronyme</b>	<b>Définition</b>
AG	Assemblée Générale
A/R	Acusé de réception
BE	Bordereau d'envoi
CE	Commissaire enquêteur
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CRPA	Code des relations entre le public et l'administration
CU	Code de l'urbanisme
CVR	Code de la voirie routière
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
LMCU	Lille métropole communauté urbaine
MAPTAM	Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
MEL	Métropole Européenne de Lille
NOTRe	Loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République

## 1/ PRESENTATION DE LA PROCEDURE

### 1.1 Préambule

La Métropole Européenne de Lille (MEL) est un établissement public de coopération intercommunale instauré par la loi du 31 décembre 1966 dans l'objectif de remédier aux inconvénients résultant du morcellement des communes dans les grandes agglomérations. Son appellation actuelle date du premier janvier 2015, elle a succédé à LMCU (Lille métropole communauté urbaine).

Cette métropole rassemble **95 communes** et plus d'un million d'habitants sur un territoire à la fois rural et urbain, fait de grandes villes et de villages.

La loi MAPTAM de 2014 et la loi NOTRe élargissent les compétences des métropoles. La Métropole Européenne de Lille organise ses services autour de 11 pôles gérant l'ensemble de ses compétences et intervient aujourd'hui dans 20 domaines essentiels au service de ses usagers. Parmi ces compétences, figure la **Gestion de l'espace public et de la voirie**. A ce jour, cette dernière compétence s'exerce sur environ 3850 km de voies publiques.

### 1.2 Objet de l'enquête

Par la délibération 21 B 0105 du 2 avril 2021, le Bureau de la Métropole a défini une procédure de transfert d'office dans le domaine public métropolitain d'une partie de deux rues (rue de la résistance et rue du 8 mai 1945) de la commune de Wambrechies. Cette commune de plus de 10 000 habitants (*10857, source INSEE 2018*), d'une superficie de 15,47 km<sup>2</sup>, est située à 7 km au nord de Lille et fait partie de la MEL depuis sa création ; elle est parcourue par la Deûle, rivière canalisée.

Cette procédure de transfert, menée en application de l'article L318-3 du code de l'urbanisme, permettra de classer les voies concernées dans le domaine public métropolitain par délibération du Bureau de la Métropole ou par arrêté préfectoral en cas d'opposition d'un ou des propriétaires actuels.

Le transfert d'office sans indemnisation ne peut concerner que les voies privées qui sont situées dans des ensembles d'habitation et qui sont ouvertes à la circulation publique. L'initiative de sa mise en œuvre appartient aux communes ou aux EPCI, elle est soumise à une procédure d'enquête publique, conformément aux prescriptions du code des relations entre le public et l'administration et du code de la voirie routière.

### 1.3 Cadre juridique

L'enquête publique relative au transfert d'office de deux voies en partie privées de Wambrechies, organisée par la MEL, s'inscrit dans le cadre juridique suivant (textes principaux, liste non exhaustive) :

- le code général des collectivités territoriales,
- le code de l'urbanisme, et notamment les articles L318-3, R318-10 et suivants,
- le code des relations entre le public et l'administration,
- le code de la voirie routière, notamment les articles R141-4 et suivants,
- la délibération 21 B 0105 du Bureau de la MEL en date du 2 avril 2021,
- l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2021 établissant pour le département du Nord, la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2021,
- l'arrêté métropolitain 21A115 du 3 mai 2021 portant organisation de l'enquête publique et en définissant les modalités.

## **1.4 Caractéristiques générales du projet soumis à enquête**

La présente enquête publique est conduite pour un transfert d'office dans le domaine public métropolitain des rues de la Résistance et du 8 mai 1945 sur le territoire de la commune de Wambrechies (cf. plan de situation de l'annexe 1). Dans les faits, ces rues sont théoriquement classées dans le domaine public métropolitain, respectivement suite au transfert des voies communales à l'EPCI par effet de la loi n° 1069 du 31 décembre 1966 et à la délibération du Conseil n° 47 du 267 juin 1975 arrêtée le 7 août 1975. Toutefois, le cadastre matérialise toujours une partie de ces voies comme appartenant aux propriétés riveraines. Aussi, la Métropole Européenne de Lille souhaite régulariser la propriété publique des parcelles et emprises composant une partie du sol d'assiette des voies concernées par la mise en oeuvre de la présente procédure de transfert.

## **2/ ENJEUX**

### **2.1 La procédure de transfert d'office de voirie**

Les voies privées sont initialement réservées à l'usage des propriétaires qui en ont la responsabilité et ce, tant pour la voirie, que pour l'assainissement, les espaces verts et l'éclairage. Elles restent néanmoins soumises à certaines règles de droit public :

- la propreté urbaine,
- les règlements relatifs à l'assainissement,
- le débouché de voirie sur la voie publique.

Par ailleurs, dès lors que la voie privée est ouverte à la circulation publique, les dispositions du code de la route s'y appliquent et le maire de la commune y exerce son pouvoir de police générale.

Cette ouverture à la circulation publique emporte une autre conséquence juridique comme matérielle : la possibilité de son transfert dans le domaine public, soit selon les termes du code de l'urbanisme (régime général), soit par voie conventionnelle (lotissements).

### **2.2 Problématique pour la MEL**

Les parcelles non transférées des deux rues concernées par l'enquête publique regroupent 58 propriétaires. La situation de ces propriétaires au regard des compétences en matière de voirie n'est pas claire compte tenu de la situation actuelle. En effet, ces rues devraient être dans le domaine public vu la loi et la délibération citées au §1.4 mais dans les faits, le cadastre matérialise toujours une partie des parcelles et emprises de l'assiette foncière comme appartenant aux propriétés riveraines. Cette anomalie, dont la traçabilité ne peut aujourd'hui être clairement établie, est probablement due au manque de réactivité des demandeurs, des géomètres, des notaires et de l'administration.

C'est ce souhait d'évolution vers une situation clarifiée qui conduit la MEL à recourir au transfert d'office.

### **2.3 Conséquence du transfert d'office**

En matière de décision de transfert et en l'espèce, la compétence de décision varie selon qu'il y a ou non opposition des propriétaires.

Si au cours de l'enquête publique aucun propriétaire des voies concernées ne formule d'opposition, une délibération du Bureau Métropolitain portera transfert et vaudra classement des voies dans le domaine public.

Si un propriétaire formule son opposition au commissaire enquêteur, le Conseil métropolitain, après délibération, pourra solliciter le Préfet du Nord afin qu'il prenne, s'il le décide, un arrêté portant transfert et valant classement dans le domaine public métropolitain.

La décision portant transfert :

- comporte l'approbation d'un plan d'alignement qui doit être élaboré parallèlement à la procédure de transfert,
- vaut classement de la voie dans le domaine public métropolitain,
- éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés.

Les dépenses d'entretien des voies transférées deviennent, pour la MEL, une dépense obligatoire.

### **3/ CONSULTATIONS PREALABLES**

La mise en œuvre du transfert d'office des deux voies privées (rue de la Résistance et rue du 8 mai 1945) de la commune de Wambrechies a engendré une consultation préalable, très en amont de l'enquête publique.

#### **3.1 A l'initiative de la MEL**

Aucun évènement n'a été organisé directement par la MEL sur le sujet. La métropole s'est reposée sur la commune qui est à l'initiative de la demande de régularisation.

#### **3.2 A l'initiative de la commune de Wambrechies**

Au niveau de la commune, une réunion publique, à laquelle participait la MEL, a été organisée en mairie le 16 décembre 2019 à 18h. Une cinquantaine de personnes ont été accueillies à cette occasion en salle de réception.

Cette réunion publique était destinée à présenter les aménagements de sécurité prévus en voirie rue de la Résistance. L'attente des riverains est importante depuis l'ouverture vers l'avenue de l'espace de cette ancienne impasse, très rectiligne.

Lors de cette réunion, il a bien été précisé que le préalable était la régularisation foncière des parties privées, qui devait se faire sous forme de procédure de transfert d'office.

Cette procédure était initialement envisagée pour le printemps 2020, mais a été reportée en raison de la crise sanitaire actuelle (pandémie de Covid 19).

### **4/ ORGANISATION et DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

#### **4.1 Désignation du Commissaire enquêteur**

L'arrêté de Monsieur le Président de la MEL (référence 21A115) en date du 3 mai 2021 investit Michel-Ange MOUQUET, général des armées (air) en deuxième section, demeurant dans le département du Nord, en qualité de Commissaire enquêteur pour l'enquête publique relative au transfert d'office dans le domaine public métropolitain d'une partie des voies privées : rue de la résistance et rue du 8 mai 1945 sur la commune de

Wambrechies. L'arrêté ci-dessus référencé prescrit par ailleurs la nature et les modalités de l'enquête publique.

#### **4.2 Forme de la contribution publique**

Le transfert de voiries, objet de l'enquête, a généré un dossier d'enquête spécifique de chaque voie à transférer. Par ailleurs, le périmètre concerné se situant sur la seule commune Wambrechies, il n'y a pas lieu de créer d'autres lieux d'enquête en dehors de ladite commune.

D'un commun accord entre la MEL et le commissaire enquêteur, il a été décidé :

- de déposer à la mairie de Wambrechies, 2, Place du Général de Gaulle, les dossiers d'enquête des voies à transférer et un registre d'enquête,
- de retenir comme siège de l'enquête, la Métropole Européenne de Lille – Bâtiment Euralliance B – Direction Espace Public et Voirie – Service Gestion du Domaine Public – 4 avenue de Kaarst, 59110 La Madeleine,
- de déposer, au service de gestion du domaine public et de la voirie, 4, avenue de Kaarst, 59110 La Madeleine, les dossiers de transfert et un registre d'enquête, dit « registre du siège » sur lequel seront enregistrés les courriers postaux reçus durant la phase de contribution publique,
- d'organiser les permanences du commissaire enquêteur uniquement en mairie de Wambrechies en prévoyant une alternative par permanence téléphonique sur rendez-vous compte tenu des impératifs du moment, liés à la crise sanitaire actuelle.

#### **4.3 Modalités de l'enquête publique**

L'enquête s'est déroulée du lundi 14 juin 2021 à 9h au lundi 5 juillet 2021 à 17h, soit sur une période de 22 jours calendaires consécutifs.

L'accès aux dossiers et aux registres d'enquête a été possible :

- à la mairie de Wambrechies, aux dates et heures d'ouverture habituelles des services municipaux durant toute cette période,
- dans le service « Gestion du domaine public » de la MEL, (4, avenue de Kaarst 59110 La Madeleine), aux dates et heures habituelles d'ouverture.

Le public a pu également transmettre ses observations au commissaire enquêteur, par voie postale, à la Métropole Européenne de Lille – Direction Espace Public et Voirie - Service Gestion du Domaine Public – Enquête Publique transferts d'office – 2 boulevard des Cités Unies - CS 70043 - 59040 Lille Cedex.

Par ailleurs, le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public, en permanence en mairie de Wambrechies, 2, place du Général de Gaulle, salle de réunion à l'étage du bâtiment principal :

- le mardi 15 juin 2021 de 14h à 17h,
- le mercredi 30 juin 2021 de 9h à 12h.

En outre, une permanence téléphonique a également été tenue au profit du public et en raison de la crise sanitaire :

- le vendredi 25 juin 2021 de 14h à 17h, par créneaux de 15 mn.



## **4.4 Dossier d'enquête**

### **4.4.1 Composition d'un dossier d'enquête**

Chaque dossier d'enquête, pour une voie à transférer, comprend, conformément à la réglementation (cf articles R 134-22 du CRPA et R 141-6 de la voirie routière) :

- un bordereau de pièces,
- une notice explicative,
- un plan de situation (position de la voie dans son environnement local),
- une fiche « nomenclature » comportant le nom des voies, leurs aboutissants, leurs caractéristiques techniques et leur état,
- un état parcellaire (comportant le ou (les) nom(s) du (ou des) propriétaire(s) : personnes physiques ou morales ; et les parcelles concernées),
- un plan des lieux à une échelle convenable : plan de géomètre avec délimitation des zones proposées au transfert.

Par ailleurs, une partie « administrative » du dossier, unique pour la commune quel que soit le nombre de voies à transférer est constituée et comprend :

- la délibération 21 B 0105 du Conseil de la MEL en date du 2 avril 2021 qui décide de planifier l'enquête publique
- l'arrêté 21A115 du 3 mai 2021 prescrivant les modalités d'organisation de l'enquête,
- l'avis d'enquête publique répondant à l'affichage de la publicité d'enquête.

### **4.4.2 Analyse du commissaire enquêteur**

La partie technique des dossiers d'enquête a été remise par la MEL au commissaire enquêteur, sous forme électronique, dès fin mars 2021, dans des délais très satisfaisants. Le CE observe que ces dossiers sont conformes à la réglementation, leur présentation est ordonnée, claire et précise. Le dossier finalisé, tel qu'il a été mis à la disposition du public a été arrêté par la MEL le 10 mai 2021.

## **4.5 Notification spécifique de ce type d'enquête**

Selon l'article R141-7 de la voirie routière, et en l'état du droit applicable dans la période de l'enquête publique, les personnes privées ou publiques propriétaires des voies dont le transfert est envisagé doivent être avisées individuellement de l'opération et du dépôt du dossier d'enquête publique en mairie par lettre recommandée avec avis de réception, lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics. Si leur domicile est inconnu, la notification est faite aux locataires et preneurs de bail. Cette notification est à la charge de la MEL qui l'a réalisée le 10 mai 2021, dès la diffusion de l'arrêté d'organisation de l'enquête publique. Elle a été effectuée par lettre recommandée (avec avis de réception) dont un exemple figure en annexe 2. Cette lettre, à chaque propriétaire, a été accompagnée d'une copie de l'arrêté d'organisation de l'enquête. Les services de la MEL ont ainsi été amenés, pour cette procédure de transfert, à transmettre 59 premières notifications aux propriétaires identifiés à la matrice cadastrale, pour 38 parcelles concernées (compte tenu des indivisions pour un certain nombre de parcelles).

La distribution initiale n'a pas été effective pour quelques parcelles dont les propriétaires n'ont pas été correctement identifiés ou sont décédés depuis la dernière mise à jour de la matrice cadastrale (situation résumée en annexe 3).

De nombreux échanges et des recherches avec la Mairie de Wambrechies ont permis de réaliser, le 7 juin 2021, une deuxième notification dont tous les courriers ont trouvé destinataires.

Compte tenu des mises à jour effectuées à l'occasion de la procédure d'enquête publique, les propriétaires identifiés, concernés par le transfert d'office, sont en fait au nombre de 58.

## **4.6 Déroulement de la procédure d'enquête**

### **4.6.1 Chronologie générale**

La chronologie générale des différentes étapes de la procédure d'enquête publique figure dans le tableau de synthèse de l'annexe 4.

### **4.6.2 Préparation du Commissaire enquêteur à la contribution publique**

L'importance du sujet, les transferts de voies envisagés, l'analyse des dossiers d'enquête ont demandé au commissaire enquêteur un travail de fond en amont de la phase de contribution publique à l'enquête et des échanges avec les services compétents de la MEL. Ainsi ont été organisées des réunions et une visite de terrain afin d'appréhender la problématique des voies privées à transférer, leurs caractéristiques et leur état.

- Réunion 1 : vendredi 2 avril 2021 à 14h, dans les bureaux des services de la gestion du domaine public et de la voirie de la MEL 4, Avenue de Kaarst 59110 La Madeleine : Prise de contact avec le pétitionnaire, préparation de la procédure d'enquête publique (cf. compte-rendu en annexe 5).
- Echanges par mails relatifs à la rédaction des documents d'enquête : arrêté d'organisation, avis d'enquête, encart presse, constitution du registre d'enquête : semaines 16/2021 à 18/2021.
- Visite de terrain à la mairie de Wambrechies et sur les sites concernés par l'enquête, le 12 mai 2021 à 10h. Le CR de visite figure en annexe 6. Cette rencontre a aussi été mise à profit pour faire signer et parapher les registres d'enquête au commissaire enquêteur
- Réunion 2 : mardi 25 mai 2021 à 14h, dans les bureaux des services de la gestion du domaine public et de la voirie de la MEL 4, Avenue de Kaarst 59110 La Madeleine, afin de faire le point sur l'ensemble de la procédure avant le début de la publicité d'enquête et de formaliser les échanges qui auront lieu entre l'autorité organisatrice et le CE durant la phase de contribution publique. Le compte-rendu de cette réunion figure en annexe 7.

## **4.7 Information effective du public**

### **4.7.1 Information légale**

L'arrêté communautaire de la MEL, l'avis d'enquête publique et le registre « version papier » ont été transmis le 12 mai 2021 à la commune de Wambrechies.

Sont annexés au présent rapport :

- l'arrêté d'organisation de l'enquête (cf. annexe 8),

- l'avis d'enquête publique (cf. annexe 9).

Conformément à l'article 3 de l'arrêté communautaire, et afin de respecter le délai légal, les affichages au siège de l'enquête (MEL), dans la commune de Wambrechies et sur le site concerné ont été réalisés, au plus tard, le vendredi 28 mai 2021 à la fermeture des services.

Des contrôles de l'affichage de la publicité d'enquête ont été effectués in situ par le commissaire enquêteur le lundi 31 mai 2021. Le contrôle d'affichage a donné des résultats satisfaisants, conformes à la réglementation en vigueur.

Les affichages ont été maintenus jusqu'au 5 juillet 2021 inclus, date de la clôture de l'enquête.

En fin d'enquête, les certificats par lesquels les entités concernées attestant que l'affichage a bien été réalisé durant la durée réglementaire prescrite, ont été transmis à la MEL.

En outre, et afin de respecter le délai légal de quinze (15) jours, un extrait de l'arrêté a été inséré, dans deux journaux locaux publiés dans la région, habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales. Cette parution a été rappelée dans les huit (8) premiers jours de l'enquête.

L'annonce a été diffusée dans les journaux suivants :

- La Voix du Nord, édition du 31 mai 2021,
- Nord Eclair édition du 31 mai 2021.

Le second avis au public a été publié dans les mêmes journaux :

- La Voix du Nord, édition du 16 juin 2021,
- Nord Eclair édition du 16 juin 2021.

Sont annexés au présent rapport :

- Un modèle d'annonce légale presse (cf. annexe 10),
- Le certificat d'affichage produit par la mairie de Wambrechies (cf. annexe 11).

**Les mesures de publicité de l'enquête publique ont donc respecté strictement la réglementation en vigueur.**

#### **4.7.2 Information complémentaire**

En complément de cette publicité légale, la MEL a suggéré à la mairie de signaler l'ouverture de l'enquête publique sur son site internet, dans les journaux municipaux, sur les panneaux électroniques déroulant ou par tout moyen propre à informer au mieux le public, en sus de l'information légale. L'annexe 12 montre l'information effectuée par la mairie de Wambrechies sur son site internet, au profit de ses concitoyens.

#### **4.8 Climat de l'enquête**

L'enquête n'a pas posé de problème particulier. Il apparaît que le projet à l'origine de la présente procédure n'a créé aucune polémique au sein de la commune de Wambrechies et a mobilisé une partie peu importante des citoyens qui ont reçu des notifications de la MEL. En effet, sur l'ensemble des propriétaires concernés par le transfert d'office de voiries, moins de 10 % se sont manifestés auprès du commissaire enquêteur. Ce résultat doit être

relativisé car les propriétaires favorables au transfert ne sont pas obligés de se manifester ; en effet, c'est surtout l'opposition au transfert d'office qui génère des réserves dans l'avis du commissaire enquêteur.

#### **4.9 Clôture de l'enquête**

L'enquête a été clôturée le lundi 5 juillet 2021 à 17h. Le registre électronique a été suspendu dans le même temps, sachant que l'application informatique permet au citoyen qui aurait commencé à saisir son observation avant 17 h de la terminer.

Les registres d'enquêtes ont été clôturés par le commissaire enquêteur et récupérés par ses soins, dans les délais prescrits, aux fins de rapport et de conclusions.

La totalité des documents, vérifiés par le commissaire enquêteur, conformes à la réglementation, ainsi qu'un exemplaire complet des dossiers d'enquête et des documents annexés seront archivés au sein du service Gestion du domaine public et de la voirie de la MEL. Ils ont été remis à la MEL, sous BE avec A/R, le mardi 6 juillet 2021.

### **5/ OBSERVATIONS DU PUBLIC**

#### **5.1 Bilan comptable des observations**

Le public pouvait s'exprimer, oralement auprès du commissaire enquêteur lors d'une permanence, par écrit sur les registres d'enquête mis en place à cet effet dans la commune concernée ou au siège de l'enquête, par voie électronique par l'intermédiaire de l'e-registre ou de l'adresse courriel mise à sa disposition et par courrier postal adressé au commissaire enquêteur au siège de l'enquête.

Sur la durée de l'enquête publique, les permanences ont accueilli 10 visiteurs.

Au niveau des contributions écrites, 6 ont été déposées dont 4 issues des registres d'enquête traditionnels « papier » et 2 du registre électronique, dans les délais réglementaires. La voie « courrier postal » n'a pas été utilisée.

L'ensemble des contributions a été reporté dans le tableau de synthèse de traitement détaillé en annexe 13.

Ce tableau est présenté dans la **chronologie d'enregistrement des observations**. Il s'articule de la façon suivante :

- chaque ligne présente une observation, quel qu'en soit le mode d'expression,
- la colonne 1 définit la semaine de recueil de l'observation,
- la colonne 2 précise le mode de recueil de l'observation (e-registre, adresse mail, courrier, registre papier.....),
- la colonne 3 donne le numéro d'enregistrement de l'observation sur l'e-registre,
- la colonne 4 identifie la voie proposée au transfert d'office,
- la colonne 5 est le libellé complet ou synthétique de l'observation, et précise le nom et l'adresse du contributeur sauf s'il a souhaité rester anonyme,
- la colonne 6 « F » précise le caractère favorable du contributeur au transfert d'office,
- la colonne 7 « D » l'opposition du contributeur au transfert d'office,
- la colonne 8 « SO » signifie que l'observation :
  - n'émane pas d'un propriétaire concerné par l'enquête et ayant reçu notification de la MEL, mais d'un citoyen qui entend donner son avis sur les transferts d'office,
  - ou qu'elle est hors du périmètre de l'enquête.

- la colonne 9 permet à la MEL, si elle le souhaite, d'apporter des éléments relatifs à l'observation reçue,
- la colonne 10 constitue l'avis du commissaire enquêteur sur la suite à donner à l'observation.

## 5.2 Analyse statistique

Les notifications réalisées par la MEL concernaient 58 propriétaires de parcelles de voies proposées au transfert d'office.

Durant l'enquête, 4 propriétaires ont pris, par leur contribution, une position claire sur le transfert d'office, soit moins de 10 % des citoyens concernés.

De façon générale, dans la plupart des enquêtes publiques, ce sont les opposants au projet qui se manifestent majoritairement. C'est un peu différent pour cette enquête particulière sur le transfert d'office de voiries ; en effet, parmi les observations recueillies :

- 1 (soit 16,6 %) est hors du périmètre de l'enquête,
- 5 (soit 83,4 %) reflètent des avis favorables aux transferts d'office,
- Aucune ne constitue une opposition aux transferts d'office.

L'enquête a duré 22 jours consécutifs couvrant toute ou partie des semaines 24 à 27 de 2021.

Les contributions ont été enregistrées de la façon suivante :

- S24 : 2 observations, soit 33,3 %.
- S25 : 0 observation.
- S26 : 4 observations, soit 66,7 %.
- S27: aucune observation (sur la seule dernière journée d'enquête).

Enfin, en ce qui concerne la « participation » relative au créneau public et l'accès au site internet de l'enquête :

### *Lors des permanences*

10 visites ont été recensées (comprenant un contact établi lors de la permanence téléphonique), peu ont donné lieu à des observations (4). En effet une majorité de visiteurs se sont déplacés pour s'entretenir avec le CE ou avoir des explications sur le transfert d'office. Ils ont été satisfaits ou ont émis le souhait de rendre leur contribution par voie électronique ce qu'ils n'ont pas fait systématiquement.

### *Sur le site internet de l'enquête*

- 127 connexions ont été réalisées pour 106 visiteurs.
- 57 documents ont été visualisés.
- 63 documents ont été téléchargés.
- L'élément le plus téléchargé est la notice explicative.

## 5.3 Analyse qualitative

La nature des observations n'a pas amené le CE à poser de questions techniques détaillées à la MEL (cf colonne 9 du tableau des observations du public, annexe 13). Les visites de voies, afin de recueillir les éléments nécessaires à étayer certains argumentaires, n'ont pas été nécessaires. Le point le plus important à souligner est donc qu'aucune observation n'a été formulée pour s'opposer à la procédure de transfert d'office.

## 5.4 Synthèse

La participation du public à cette enquête peut être estimée comme faible, compte tenu du nombre de notifications qui ont été faites par la MEL aux propriétaires concernés.

Ceci est probablement dû au fait que :

- de nombreux résidents de voies proposées au transfert d'office attendaient ce classement dans le domaine public depuis de nombreuses années (règlement par la MEL de ce dossier « en souffrance »),
- la participation est significative lorsqu'il s'agit de s'opposer au transfert (cf dispositions du code de l'urbanisme) ; en effet le fait de ne pas se prononcer ou de se déclarer en faveur du transfert d'office produira une orientation semblable dans les conclusions du commissaire enquêteur,
- les permanences du CE se sont déroulées dans des conditions de crise sanitaire entraînant des mesures de sécurité contraignantes qui peuvent rebuter les citoyens qui par ailleurs peuvent s'exprimer de leur domicile ou de leur lieu de travail par voie électronique.

Dans ce contexte de faible participation, l'analyse du contenu des observations présente un intérêt particulièrement important lorsque celles-ci sont issues d'opposants au transfert d'office ; ce qui n'a pas été le cas, toutes les observations reçues étant favorable à cette procédure.

## 6/ CONCLUSION DU RAPPORT

L'enquête s'est déroulée conformément aux dispositions de l'arrêté en fixant les modalités. Les conditions d'accueil du commissaire enquêteur au sein des services « Gestion du domaine public et de la voirie » de la MEL et les moyens mis à sa disposition ont été très satisfaisants. La mise à disposition du public des dossiers et registres d'enquête n'a soulevé aucune difficulté particulière. La contribution de la mairie de Wambrechies à la procédure a été exemplaire ce qui mérite d'être souligné.

## 7/ ANNEXES

**Annexe 1 : Plan de situation**

**Annexe 2 : Exemple de lettre de notification individuelle aux propriétaires**

**Annexe 3 : Bilan intermédiaire des notifications aux propriétaires concernés**

**Annexe 4 : Chronologie des différentes phases de l'enquête publique**

**Annexe 5 : CR de la réunion 1 du 16 février 2017**

**Annexe 6 : CR de la visite de terrain du 12 mai 2021**

**Annexe 7 : CR de la réunion 2 du 25 mai 2021**

**Annexe 8 : Arrêté d'organisation de l'enquête publique**

**Annexe 9 : Avis de publicité d'enquête**

**Annexe 10 : Modèle d'annonce légale presse**

**Annexe 11 : Certificat d'affichage de publicité en mairie de Wambrechies**

**Annexe 12 : Information sur le site internet de la mairie de Wambrechies**

**Annexe 13 : Tableau de synthèse des observations du public**

*NB – Les conclusions de l'enquête et l'avis du commissaire enquêteur figurent dans un document séparé, joint au présent rapport*

**Lille, le 23 Juillet 2021**  
**Le Commissaire enquêteur**



Michel-Ange Mouquet

# ANNEXE 1

## Plan de Situation





## Annexe 2

### Exemple de lettre de notification individuelle aux propriétaires

REF. 45

Destiné subi par :  
Fanny LEMAHIEUX  
Tél : 03 20 21 61 46  
Mail : flemah@E1E-metropole.fr

Madame Isabelle VANWYNSBERGHE  
17 rue de la Résistance  
59118 WAMBRECHIES

Objet : WAMBRECHIES - Rue de la Résistance et du 8 mai 1945  
(partiel) - Parcelle B 1661 (19 ar) - Classement d'office de parcelles  
et d'emprises foncières dans le domaine public métropolitain  
Notification de l'ouverture d'une enquête publique préalable

Lille, le

Madame,

La délibération du Bureau de la métropole européenne de Lille n° 21 B 0105 du 3 avril 2021 a décidé le lancement d'une procédure de transfert d'office des parcelles et emprises composant partie du sol d'assiette des voies visées en objet dans le domaine public métropolitain, en application de l'article L.318-3 du Code de l'urbanisme.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous notifier l'ouverture de l'enquête publique préalable décidée par arrêté n° 21A115 du 3 mai 2021 qui se déroulera du 14 juin au 5 juillet 2021, en votre qualité de propriétaire ou de copropriétaire de tout ou partie du sol d'assiette d'une ou des voies reprise(s) en objet.

Il vous est possible de consulter le dossier et de déposer vos observations dans le registre correspondant, pendant toute la durée de l'enquête publique, en Mairie ou au siège de la MEL, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Vos démarches pourront également se faire par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/wambrechies-resistance>, ou par courriel à l'adresse suivante : [wambrechiesresistance@mail.registre-numerique.fr](mailto:wambrechiesresistance@mail.registre-numerique.fr).

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bernard GERARD  
Vice-président

PF : ~~arrêté~~ n° 21A115 du 3 mai 2021



Les données vous concernant font l'objet d'un traitement informatique destiné à des fins d'information ou de communication externe au regardant des buts et activités de la Direction Espaces Publics et Voirie de la Métropole Européenne de Lille, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure de transfert d'office.

Ces données ont été collectées à partir de cadastres. Leur durée de conservation par la MEL est de huit ans.

Les destinataires des données sont les personnes habilitées relatives aux services de la MEL, ayant pour mission d'assurer cette information ou communication externe.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et d'effacement des données vous concernant, de diffuser des données relatives au sort de celles-ci et vous ne pouvez plus les utiliser et de limitation du traitement et au retrait du consentement, en vous adressant à : Gestion de données Territoriales - ETME, 2 Boulevard des Cités Unies - CS 70045 - 59045 Lille Cedex.

La MEL a désigné un Délégué à la Protection des Données à Caractères Personnel : [protectiondonnees@metropole.fr](mailto:protectiondonnees@metropole.fr)

Vous avez un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle.

### Annexe 3

#### Bilan intermédiaire des notifications aux propriétaires concernés

Identification parcelle	Propriétaires	Eléments Notif. 1	Eléments Notif. 2	Observations
B 1660	M. Yves Buisine	Courrier distribué mais ancien propriétaire (1)		(1)n'est plus propriétaire depuis son divorce
B 6740	Astrid Deroncourt Pricilia Semail  Tony Fernandès Justine Magny Emilie Detre	Non reconnus	Pour notif. 2	
B 3117 p	Yannick Bécu Thierry Marchisio	Non reconnus	Mêmes propriétaires mais adresse différente	
D 1980 p	3 propriétaires indivis dont 2 décédés	2 non distribués		Distribution effective au propriétaire vivant
D 601 p et 602 p	Mme Sabine Fin	Non reconnu		Pli avisé mais non réclamé
D 841 p et 899 p	Société foncière du Nord et de l'Est	Non distribué		Société radiée en 2016
D 885 p	Mme Marie Tournaux	Non distribué		
D 1661	Isabelle Vanwuyssberghe	Non distribué		Pli avisé mais non réclamé

## Annexe 4

### Chronologie générale des différentes étapes de la procédure d'enquête publique

Date	Evènement	Observations
17 janvier 2021	Sollicitation de la MEL vers le Commissaire enquêteur pour assurer une enquête voirie sur le commune de Wambrechies	Réponse positive du CE
21 janvier 2021	Sollicitation de la mairie de Wambrechies Pour participer à l'enquête et organiser les permanences en mairie	Accord de Wambrechies
16 mars 2021	Transmission par la MEL au CE des éléments techniques du dossier	Devront être finalisés et transmis officiellement en temps utile
2 avril 2021	Réunion à 14h à la MEL/Voirie afin de définir les contours de la procédure d'enquête.	Fait l'objet d'un CR intégré en annexe du rapport d'enquête
3 avril 2021	Diffusion du CR de réunion qui fixe tous les points clefs de la procédure à venir	Tous participants à la réunion
19 avril 2021	Choix du prestataire par la MEL qui dispose d'un contrat avec CDV-E pour toutes ses enquêtes et passation de commande pour l'e-registre	MEL Voirie profite du contrat passé par MEL/Urbanisme depuis deux ans pour toutes ses enquêtes
20 avril 2021	Diffusion par la MEL des projets de documents : arrêté d'organisation, avis d'enquête, encart presse, registre d'enquête	Soumis à la critique du CE et de la mairie de Wambrechies
20 avril 2021	Validation du planning des permanences CE par la MEL	Accord de Wambrechies pour affecter la salle nécessaire
04 mai 2021	Diffusion de l'arrêté d'organisation	Signé le 3 mai 2021 par l'autorité compétente
04 mai 2021	Approbation de l'avis d'enquête	
04 mai 2021	Finalisation du dossier d'enquête publique	Dans la version qui sera mise à disposition du public
12 mai 2021	Signature des registres d'enquête	
12 mai 2021	Visite in situ sur la commune de Wambrechies	MEL + Mairie + CE CR au rapport d'enquête
12/05/2021	Transmission à la commune des documents nécessaires au créneau public	MEL Voirie vers Wambrechies
13/05/2021	Diffusion CR de visite du 12/05/2021	Tous participants
25 mai 2021	Réunion 2 au 4, avenue de Kaarst Lille : finalisation de la procédure et préparation du créneau public	CR au rapport d'enquête
28 mai 2021	Affichage publicité terminé	A la fermeture des services
31 mai 2021	1 <sup>ère</sup> publication presse	La voix du Nord et Nord matin
31 mai 2021	Contrôle d'affichage par le CE	MEL, Mairie, Site concerné
1 juin 2021	Transmission du lien e-registre	Du prestataire vers CE
<b>14 juin 2021</b>	<b>Ouverture Enquête au public</b>	<b>9h00</b>
15 juin 2021	Permanence 1/3 à Wambrechies	14h – 17h Présentiel
16 juin 2021	2 <sup>ème</sup> publication presse	La voix du Nord et Nord matin
25 juin 2021	Permanence 2/3	14h – 17h Permanence téléphonique
25 juin 2021	Décision CE relative à la prolongation éventuelle d'enquête	L'enquête ne sera pas prolongée
30 juin 2021	Permanence 3/3 à Wambrechies	9h – 12h
<b>5 juillet 2021</b>	<b>Fermeture de l'enquête</b>	<b>17h</b>
5 juillet 2021	Ramassage des registres d'enquête	Par le CE directement et sans intermédiaire
6 juillet 2021	Cloture des registres et mise aux archives	Remise à la MEL sous BE

	avec 1 ex du dossier d'enquête	
7 au 21 juillet 2021	Rédaction du rapport et des conclusions	CE avec contacts vers MEL
22 juillet 2021	Signature rapport et conclusions	CE
22 juillet 2021	Impression, Reliure, Rédaction documents d'accompagnement	CE
23 juillet 2021	Remise du rapport et des conclusions aux autorités compétentes	Remise en mains propres sous BE et A/R à la MEL /Espace public et Voirie

Annexe 5

CR de la réunion 1 du 2 avril 2021

**ENQUETE PUBLIQUE MEL - VOIRIE**  
**« Transfert d'office de voiries dans le Domaine Public »**  
**Commune de Wambrechies**

-----

**Réunion 1 – Préparation de la procédure**  
**Compte rendu**

**Réunion au Service de la Voirie de la MEL, 4 avenue de Kaarst - Lille**

**Date/Heure : Vendredi 2 avril 2021 – 14h00**

**Participation :**

**Mme Virginie Ficot**, Responsable d'Unité Fonctionnelle Gestion Domaniale Territorialisée,

**Mme Fanny Lemahieu**, Chargée d'affaires domaniales, espace public et Voirie MEL, responsable de la procédure,

**M. Marc Corbanie**, Coordinateur du Pôle Aménagement & Cadre de Vie, ville de Wambrechies,

**M. Michel-Ange Mouquet**, Commissaire enquêteur.

**Points évoqués :**

1. **Liminaire** : Présentation des participants, remise de la charte déontologique des commissaires enquêteurs, rappel des sujets de préoccupation actuels en matière d'enquête publique :

- Rigueur dans la procédure pour éviter tout vice de forme,
- Qualité de la publicité d'enquête (ne pas se contenter des dispositions légales),
- Garantie de l'accessibilité du public par le choix judicieux des lieux et créneaux de permanence et la pertinence de la contribution électronique (*obligatoire pour les enquêtes environnementales, non encore pour la voirie..*),
- Mesures particulières liées à la pandémie Covid 19 qui doivent être anticipées et détaillées dans l'arrêté d'organisation.

2. **Planification de l'enquête :**

○ **Point de situation** : le projet qui sera présenté à l'EP est en cours de finalisation et devrait être arrêté avant le 30 avril 2021.

○ **Dossier d'enquête** : Chaque dossier d'enquête, pour une voie à transférer, comprend, conformément à la réglementation (cf. articles R 134-22 du CRPA et R 141-6 de la voirie routière) :

Partie administrative (peu être commune à plusieurs voies si celles-ci sont traitées par le même arrêté) :

- ✓ Délibération prescrivant la procédure,
- ✓ Arrêté d'organisation,
- ✓ Avis d'enquête.

Partie technique (par voie) :

- ✓ Bordereau de pièces,
- ✓ Notice explicative,

- ✓ Plan de situation (position de la voie dans son environnement local),
- ✓ Fiche « nomenclature » comportant le nom des voies, leurs aboutissants, leurs caractéristiques techniques et leur état,
- ✓ Etat parcellaire (comportant le ou (les) nom(s) du (ou des) propriétaire(s) : personnes physiques ou morales ; et les parcelles concernées),
- ✓ Plan des lieux à une échelle convenable : plan de géomètre avec délimitation des zones proposées au transfert.
- **Période d'enquête envisagée** : ouverture au public du lundi 14 juin 2021 à 9h00 jusqu'au lundi 5 juillet à 17h, soit un créneau de 22 jours consécutifs, ce qui répond à la réglementation en vigueur.
- **Préparation du CE** : le CE rappelle qu'il est indispensable qu'il « possède le sujet » et que toutes les réunions et visites nécessaires puissent avoir lieu avant de recevoir le public. La nécessité d'avoir au moins une période d'un mois d'étude théorique des dossiers devrait en l'espèce être parfaitement respectée.

### 3. Discussion relative à l'Organisation de la consultation du public :

Le projet ne concerne que la commune de Wambrechies.

L'objectif est de choisir pour les permanences des « lieux stratégiques ».

Le CE propose que les permanences se tiennent à la mairie de Wambrechies (mais pourraient aussi être réalisées à la MEL), que leur nombre soit de 3 (début, milieu et fin du créneau de contribution publique).

Il faut privilégier comme facteurs déterminants pour les lieux d'enquête :

- Une proximité acceptable pour les citoyens (pas plus de 15 à 20 mn de trajet pour voir le CE est l'idéal),
- Un accès facile (formalités de sécurité adaptées) aux lieux de permanences,
- Des mesures sanitaires facilement applicables.

Après discussion, un accord de principe s'établit de la façon suivante : les permanences auront lieu en mairie de Wambrechies. Au nombre de 3 créneaux de 3 heures, elles sont fixées aux dates suivantes :

- P 1/3 : Mardi 15 juin 2021 de 14h à 17h,
- P 2/3 : Vendredi 25 juin 2021 de 14h à 17h
- P 3/3 : Mercredi 30 juin 2021 de 9h à 12h.

Le siège de l'enquête retenu sera : **le siège de la MEL/Voirie à Lille (adresse postale à définir précisément)**. Ce point est un des « critères » déterminants pour la rédaction de l'arrêté prescrivant l'enquête.

### 4. Définition de la stratégie d'accès du public :

○ Le CE rappelle que l'expression publique (cf. la réglementation) peut être effectuée oralement auprès d'un commissaire enquêteur, par écrit sur les registres ad hoc, par courrier au siège de l'enquête, par voie électronique, à partir :

- d'une adresse mail spécifique (obligatoire),
- d'un e-registre (facultatif et ne dispensant pas de l'adresse mail).

### **Choix de la contribution électronique**

Si cette voie de contribution est obligatoire aujourd'hui pour la quasi-totalité des enquêtes, la voirie fait encore exception. Toutefois ce moyen facilite la participation du public (pas de déplacement, pas d'horaire pour laisser une contribution pendant toute la durée de l'enquête), notamment en cette période de crise sanitaire. Si la MEL choisit d'utiliser ce mode de participation, il faut qu'elle crée une adresse mail dédiée et qu'elle reroute chaque

soir les observations vers le CE pour exploitation. Une autre possibilité est de mettre en place une prestation de service d'un e-registre (alors géré complètement par le CE) auprès d'un fournisseur adéquat, la recherche de contractant est alors à effectuer. Dans cette éventualité, le CE suggère le produit fourni par CDV Evènements (*possibilité de se renseigner à MEL/Urbanisme qui utilise cette application. Cf. Mme Laurence Lemai*). Avantage : le produit est connu et a été utilisé par le CE lors de différentes enquêtes, l'économie de formation pourrait donc être faite pour la MEL (c'est par ailleurs le produit retenu par MEL/Urbanisme pour toutes ses enquêtes).

Cette décision est à prendre assez rapidement car les modalités d'utilisation liées à la participation publique par cette voie numérique sont à détailler dans l'arrêté d'organisation.

### **Combien de registres, combien de dossiers ?**

- Nombre de registres : 2 (1 au siège et 1 en mairie de Wambrechies),
- Nombre de dossiers : 2 (version « papier ») ainsi que la mise en place des dossiers dématérialisés sur les accès internet de la MEL et de la mairie de Wambrechies.

### **5. Notification**

Elle est obligatoire pour ce type d'enquête par lettre A/R à tous les propriétaires concernés. Elle sera réalisée par la MEL dans la première quinzaine de mai 2021.

### **6. Eléments nécessaires à l'élaboration de l'Arrêté d'organisation (en commun MEL-CE) et à la gestion des registres d'enquête.**

Points particuliers soulignés par le CE :

○ Préciser l'adresse postale du siège de l'enquête et mettre en place les consignes de circulation des courriers,

○ Ne pas indiquer l'adresse personnelle du CE,

Plus généralement, l'arrêté doit comprendre – *a minima* - : le cadre juridique de l'enquête, puis une déclinaison en articles des différentes prescriptions d'organisation :

✓ Article 1 : Objet de l'enquête, dates, durée et périmètre concerné

✓ Article 2 : Autorité responsable auprès de laquelle des informations peuvent être obtenues

✓ Article 3 : Composition du dossier d'enquête

✓ Article 4 : Siège de l'enquête

✓ Article 5 : Consultation du dossier d'enquête

✓ Article 6 : Publicité d'enquête

✓ Article 7 : Désignation du commissaire enquêteur et tenue des permanences

✓ Article 8 : Modalités de participation du public

✓ Article 9 : Clôture de la procédure d'enquête

✓ Article 10 : Consultation du rapport et des conclusions de l'enquête

✓ Article 11 : Publicité de l'arrêté

✓ Article 12 : Directives d'exécution de l'arrêté

✓ Article 13 : Voies de recours

○ Pour la cotation des registres par le CE et la distribution aux mairies : il est décidé de réaliser les parafes mi-mai, la MEL se chargeant ensuite d'effectuer la distribution en mairie avec les consignes adéquates au plus tard dans la semaine qui précède le début de publicité de l'enquête

○ Pour le ramassage des registres en fin d'enquête :

Rappel : la clôture est effectuée par le commissaire enquêteur et non plus par les maires. Les registres doivent être remis au CE dans un délai maximal de 24 h. Pour cette enquête, les registres seront récupérés directement par le commissaire enquêteur.

7. **Organisation de la publicité**, à charge des services de la MEL suivant la réglementation en vigueur (date limite vendredi 28 mai 2021 à la fermeture des services).

Prévisions :

- Publication légale dans deux journaux largement diffusés dans la commune du périmètre concerné (en principe la MEL envisage LVDN et Nord Eclair).
- Affichage (affiche réglementaire A2 sur fond jaune) sur tous les lieux d'enquête (MEL, Mairie de Wambrechies, site concerné)
- Sites internet de la MEL
- Site internet de la commune de Wambrechies

NB rappel du CE : Ne pas oublier les certificats d'affichage en fin de créneau public.

**Tenue éventuelle d'une réunion publique** : Rappel : elle est organisée à la seule initiative du commissaire enquêteur. Compte tenu de la concertation faite en amont, de la notification aux propriétaires concernés et du contexte sanitaire actuel, il est décidé de ne pas l'organiser.

8. **Résumé, Prochaines étapes à planifier** (dates à retenir en fonction de la disponibilité du CE et des possibilités de la MEL) :

- Parafe des registres
- Transmission du dossier d'enquête définitif au CE
- Visite in situ de la voirie concernée : la date retenue est le 12 mai 2021, RDV en mairie de Wambrechies à 10h
- Réunion « questions techniques » du CE : à planifier ultérieurement, si besoin.

9. **Questions diverses** :

Il n'est pas possible de connaître aujourd'hui les contraintes sanitaires qui seront en vigueur en juin 2021 au moment de la contribution publique. Une disposition pourra figurer dans l'arrêté afin de transformer les permanences physiques en permanences téléphoniques dans l'éventualité de la fermeture des mairies.



**Annexe 6**  
**CR de visite de terrain du 12 mai 2021**

**ENQUETE PUBLIQUE MEL - VOIRIE**  
**« Transfert d'office de voiries dans le Domaine Public »**  
**Commune de Wambrechies**  
**21A115**

-----  
**Visite « in situ »**  
**Compte rendu**

**Réunion en Mairie de Wambrechies, 2, place du Gal de Gaulle - 59118**

**Date/Heure : Mercredi 12 mai 2021 – 10h00**

**Participation :**

**Mme Virginie Ficot**, Responsable d'Unité Fonctionnelle Gestion Domaniale Territorialisée,  
**Mme Fanny Lemahieu**, Chargée d'affaires domaniales, espace public et Voirie MEL,  
responsable de la procédure,

**M. Marc Corbanie**, Coordinateur du Pôle Aménagement & Cadre de Vie, ville de  
Wambrechies,

**M. Michel-Ange Mouquet**, Commissaire enquêteur.

**Points évoqués :**

**1/ Concertation préalable : le CE souhaite savoir si** la mairie a organisé en amont de l'enquête publique des réunions, correspondances, contacts divers avec ses administrés, au sujet de l'objet de la présente enquête publique ? M. Corbanie transmettra par mail au CE les différents événements et dates de réalisation.

**2/ Déroulement des permanences**

Elles auront lieu en salle de réunion à l'étage de la mairie (dite « salle du bureau exécutif »). Une visite de la salle a été effectuée avec vérification de connexion possible au web, présence d'alimentation électrique ad hoc, lieu d'attente pour les citoyens participant à la contribution publique et accès PMR...Il a été constaté que le choix était judicieux et satisfaisant en tous points.

**3/ Tenue du registre d'enquête**

Le registre sera en permanence au service de l'urbanisme et mis à disposition des citoyens qui le souhaiteront, en dehors des permanences du CE et dans les horaires d'ouverture des services.

Les observations devront être consignées chronologiquement et porter un numéro de référence. Copie des observations sera transmise chaque jour au CE afin de les intégrer dans l'e-registre.

**4/ Transmission des documents d'enquête** par la MEL, à la mairie : registre, dossier, consignes. La transmission a été effectuée à l'occasion de la présente réunion. Un dossier

complet a été également remis au CE ainsi que deux cartes à échelle convenable pour faciliter les échanges avec les contributeurs lors des permanences.

**5/ Registres d'enquête :** L'occasion de cette réunion permet au CE de coter et parapher les registres. La récupération en mairie en fin d'enquête est évoquée : elle sera directement effectuée par le CE à 17 h le 5 juillet 2021.

**6/ Visite « in situ » :** Les participants se sont déplacés sur le site concerné par l'enquête publique (rues de la Résistance et du 8 mai 1945)

Les deux rues concernées par l'enquête publique ne présentent pas les caractéristiques habituelles des voies privées. L'état de la voirie est très correct, l'entretien a manifestement été réalisé depuis longtemps par la collectivité. L'éclairage public est opérationnel. L'articulation de l'habitat est très dense, la circulation est importante et le stationnement conséquent.

La rue de la résistance est très rectiligne, c'est une ancienne impasse mais elle débouche aujourd'hui sur la rue de Marquette d'une part et dans l'Avenue de l'espace d'autre part.

La rue du 8 mai 1945 a une configuration « en peigne ». Elle est composée d'une partie rectiligne et de quatre voies perpendiculaires qui débouchent sur la rue de la résistance. Elle se termine en impasse côté de l'avenue de l'espace.

Une partie des parcelles, restées dans le domaine privé, est concernée par l'enquête dont le but est d'effectuer une régularisation visant à placer ces deux rues dans le domaine public métropolitain, dans leur intégralité.

L'emplacement de la publicité d'enquête a aussi été évoqué. Il es judicieusement choisi au milieu de la rue de la résistance, à un des embranchements avec la rue du 8 mai 1945.

***Informations complémentaires si besoin :***

Commissaire enquêteur : Michel-Ange MOUQUET

Tph = 03 20 37 61 07 / 06 62 82 53 56

Email = *michel-ange.mouquet@orange.fr*

**Destinataires:**

- MEL pour Mmes Ficot, Lemahieu
- Mairie de Wambrechies pour M. Corbanie
- CE

**Annexe 7**  
**CR de la réunion 2 du 25 mai 2021**  
**ENQUETE PUBLIQUE 21 A 115 - MEL - VOIRIE**  
**« Transfert d'office de voiries dans le Domaine Public »**

Commune de Wambrechies

-----

**Réunion 2**

**Finalisation de la procédure**

**Préparation de la contribution publique**

**Compte rendu de Réunion**

**Réunion au Service de la Voirie de la MEL, 4 avenue de Kaarst - Lille**

**Date/Heure : Mardi 25 mai 2021 – 14h00**

**Participation :**

**Mme Fanny Lemahieu**, Chargée d'affaires domaniales, espace public et Voirie MEL, responsable de la procédure d'enquête,

**M. Michel-Ange Mouquet**, Commissaire enquêteur.

Et en visioconférence, pour une partie de la réunion :

**Mme Laurence LEMAI**, Gestionnaire procédures urbanisme et suivi de projets urbains, Service Droit de l'aménagement et de l'urbanisme

**M. Anthony CAUDRON**, Gestionnaire procédures urbanisme et suivi de projets urbains, Service Droit de l'aménagement et de l'urbanisme

**Points évoqués :**

**1/ L'utilisation du registre électronique**

La préparation technique sera effectuée par Mme Lemai et M. Caudron qui, à la MEL, utilisent l'application registre électronique de CDV-E depuis de nombreuses années et la connaissent parfaitement. Est évoquée particulièrement la récente mise en service dans l'application (générée suite à la pandémie Covid) de la consultation téléphonique du CE grâce à un module qui s'apparente à Doctolib pour la santé et qui permet la prise et la gestion des RDV des citoyens qui le souhaitent avec le CE. La plateforme technique permettant d'entrer le numéro de téléphone personnel du CE sans que le contributeur ne le perçoive est une facilité qui fait que la permanence du CE peut alors être prise de n'importe quelle localisation physique. D'un commun accord entre la MEL et le CE, la permanence sera donc prise à partir du domicile du CE, ceci apporte une solution au problème d'horaires de la mairie le vendredi 25 juin 2021, évoqué lors de la visite à Wambrechies.

Le CE souhaite avoir le registre électronique en ligne, même dans sa version développement, au plus tard le 7 juin 2021, ce qui ne devrait pas poser de problème particulier.

**2/ Point de la chronologie de déroulement de la procédure**

La chronologie de la procédure (actions achevées et prévisionnelles) est revue en détail en séance et ne révèle pas de points critiques. Elle figure en annexe 1.

**3/ Validation de la publicité d'enquête**

- Les affiches seront apposées pour le vendredi 28 mai 2021 à la fermeture des services

- Les publications presse sont ordonnées, elles auront lieu les 31 mai et 16 juin 2021
- Les sites internet de la MEL et de la Mairie annonceront la procédure d'enquête au plus tard le 31 mai 2021. Mme Lemahieu s'assurera auprès de la mairie de Wambrechies que cela ne pose pas de problème particulier.
- Le contrôle de la publicité sera effectué -in situ- par le CE dans la journée du lundi 31 mai 2021.

#### **4/ Le traitement des observations du public durant le créneau de contribution**

- Les observations entrées par les citoyens par le biais du registre électronique ou par mail à l'adresse spécifiée par l'arrêté d'enquête sont traitées directement par le CE. Les éventuelles nécessaires modérations sont effectuées sous la responsabilité du CE qui peut décider de publier en l'état, publier en masquant certaines parties du message, décider de ne pas publier et éventuellement de poursuivre l'auteur en cas d'infraction à la législation en vigueur.
- Les observations consignées sur les registres papier : elles sont scannées et transmises chaque jour au CE par la MEL (registre du siège) ou par la mairie de Wambrechies pour son registre. Il appartient au CE de les intégrer au registre électronique (en effet la loi impose que toutes les observations consignées quel que soit le mode d'expression, soient consultables en ligne par le public)
- Les courriers postaux envoyés au siège de l'enquête : ils sont enregistrés en fin du registre du siège et annexés. Il appartient au CE de les traiter et de les intégrer à l'e-registre. La MEL sera particulièrement vigilante afin que les courriers relatifs à l'enquête ne se perdent pas au sein de ses services et avertira le CE du besoin d'enregistrement.

#### **5/ La synthèse des observation du public**

Elle est réalisée par le CE à partir d'un tableau de suivi, présenté en réunion et figurant dans l'annexe 2 jointe. Chaque fin de semaine ce tableau sera transmis à la MEL par le CE afin de recueillir ses éventuelles observations. Il sera retourné au CE avant la fin de la semaine suivante. Cette façon de procéder permet de gagner un temps précieux en fin de créneau de contribution publique et permet au CE de rédiger plus rapidement ses conclusions.

#### **6/ Récupération du registre du siège.**

Le CE récupérera le registre du siège le mardi 6 juillet 2021 à 10h. Il clôturera les registres et les transmettra sous BE à la MEL accompagnés d'un dossier d'enquête type et des courriers reçus au siège. La MEL est tenue d'archiver toutes ces pièces afin de les tenir à disposition du juge administratif en cas de référé au TAdm.

#### **6/ Questions diverses**

L'envoi des notifications aux propriétaires concernés par le transfert de voirie est évoqué par la MEL. Sur l'ensemble des lettres A/R transmises 6 courriers n'ont pu être distribués. Ils concernent 3 parcelles sur 38. Des recherches vont être effectuées avec la collaboration de la mairie de Wambrechies afin de détecter les mises à jour à effectuer à la matrice cadastrale. Un bilan définitif sera détaillé dans le rapport d'enquête à partir des éléments que la MEL sera en mesure de fournir au CE en fin de créneau de contribution publique.

#### **Destinataires:**

- MEL/Voirie pour Mmes Ficot, Lemahieu (Copie à MEL/Urbanisme pour Mme Lemai et M. Caudron).
- Mairie de Wambrechies pour M. Corbanie
- CE



5 juillet 2021	Fermeture de l'enquête	17h
5 juillet 2021	Ramassage des registres d'enquête	Par le CE directement et sans intermédiaire
6 juillet 2021	Clôture des registres et mise aux archives avec 1 ex du dossier d'enquête	Remise à la MEL sous BE
7 au 29 juillet 2021	Rédaction du rapport et des conclusions	CE avec contacts vers MEL
29 juillet 2021	Signature rapport et conclusions	CE
30 juillet 2021	Impression, Reliure, Rédaction documents d'accompagnement	
2 aout 2021	Remise du rapport et des conclusions aux autorités compétentes	Remise en mains propres sous BE et A/R

## Annexe 2 au CR de réunion

### Projet de Tableau de Synthèse des observations du public

#### Légende :

- chaque ligne présente une observation, quel qu'en soit le mode d'expression,
- la colonne 1 définit la semaine de recueil de l'observation (n° de semaine de 2021),
- la colonne 2 précise le mode de recueil de l'observation (O : oral - eR : e-registre, M : adresse mail, C : courrier postal, Rp : registre papier),
- la colonne 3 identifie la voie proposée au transfert d'office (RE pour rue de la résistance, 8M pour rue du 8 mai 1945),
- la colonne 4 est le libellé complet ou synthétique de l'observation, et précise le nom et l'adresse du contributeur sauf s'il a souhaité rester anonyme,
- la colonne 5 « F » précise le caractère favorable du contributeur au transfert d'office,
- la colonne 6 « D » signale l'opposition du contributeur au transfert d'office ou un avis non précisé clairement,
- la colonne 7 « SO » signifie que l'observation :
  - n'émane pas d'un propriétaire concerné par l'enquête et ayant reçu notification de la MEL, mais d'un citoyen qui entend donner son avis sur les transferts d'office,
  - ou qu'elle est hors du périmètre de l'enquête.
- la colonne 8 permet à la MEL, si elle le souhaite, d'apporter des éléments relatifs à l'observation reçue
- la colonne 9 constitue l'avis du commissaire enquêteur sur la suite à donner à l'observation.

#### Synthèse :

Sem.	Mode	Voie	Synthèse observation	F	D	SO	Observation MEL	Avis CE
<i>Exemple</i>								
24	eR	RE	Monsieur Jean Naymar se prononce contre le transfert et demande pourquoi les parcelles qui permettent le passage piétonnier de la rue de la résistance à celle du 8 mai n'a pas été intégrée dans le domaine public lors de la présente opération		X		Effectivement ce point a été oublié et sera corrigé	A retenir pour les conclusions

# Annexe 8

## Arrêté d'organisation de l'enquête publique



N° : 21A115

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Président du Conseil de la Métropole européenne de Lille;  
Vu le Code Général des collectivités territoriales;  
Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 318-3, R 318-1 et suivants ;  
Vu le Code de la Voirie Routière ( article R.141-4 à 10 ) fixant les modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales;  
Vu la délibération n° 21 B 0105 du Bureau de la Métropole du 2 avril 2021 décidant notamment l'ouverture d'une enquête publique en vue du transfert dans le domaine public métropolitain des parcelles et emprises composant une partie des rues de la Résistance et du 8 mai 1945 sur la Commune de Wambrechies ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2021 établissant la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2021 ;  
Vu le dossier établi conjointement avec Monsieur le Maire de la Commune de Wambrechies ;

#### ARRETE

**Article 1 :** Le projet susvisé sera soumis à une enquête conjointement avec la commune de Wambrechies dans les formes déterminées par le Code des relations entre le public et l'administration et le Code de la voirie routière.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sur support papier :

- à l'Hôtel de Ville de la commune de Wambrechies, 2 place du Général de Gaulle à Wambrechies ;
- au siège de l'enquête, à la Métropole Européenne de Lille, Direction Espace Public et Voirie – Service Gestion du Domaine Public, bâtiment Euralliance B, 4 avenue de Kaerst à La Madeleine.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également consulter le dossier sous forme dématérialisée :

- sur le registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/wambrechies-resistance>
- sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Métropole Européenne de Lille, 2 boulevard des Cités à Lille, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux.

L'ENQUETE PUBLIQUE AURA LIEU DU LUNDI 14 JUIN 2021 9H AU LUNDI 5 JUILLET 2021 INCLUS 17H

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations sur les registres d'enquête des lieux précités, ou par courrier adressé à : M. le Commissaire Enquêteur – Métropole Européenne de Lille – Direction Espace Public et Voirie – Service Gestion du Domaine Public – Enquête publique transfert d'office à Wambrechies – 2 boulevard des Cités Unies - CS 70043 - 59040 Lille Cedex.

Le public pourra également formuler ses observations par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/wambrechies-resistance>, ou par courriel à l'adresse suivante : [wambrechies-resistance@mail.registre-numerique.fr](mailto:wambrechies-resistance@mail.registre-numerique.fr)

Signé le : 03/05/2021  
Affiché le : 04/05/2021

Certifie le caractère exécutoire de l'acte,  
Le Président de la métropole européenne de Lille  
Le responsable délégué  
Arnaud Pout



Toutes les contributions émanant des courriers, courriels et/ou registres papier seront publiées sur le site du registre numérique pendant toute la durée de l'enquête.

Chaque contributeur est responsable des données qu'il écrit sur les registres. Il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information à caractère personnel dans ses écrits.

**Article 2 :** Monsieur Michel-Ange MOUQUET, officier général de l'armée de l'air, en retraite, est nommé commissaire enquêteur; et procédera, en cette qualité, conformément aux dispositions ci-dessous prescrites.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à l'Hôtel de Ville de la Commune de Wambrechies, 2 Place du Général de Gaulle à Wambrechies :

- le mardi 15 juin 2021 de 14h à 17h ;
- le mercredi 30 juin 2021 de 9h à 12h.

Eu égard au contexte sanitaire actuel et en accord avec la délibération cadre de la Métropole Européenne de Lille n° 20 C 0453 du 18 décembre 2020 relative aux modalités de participation du public en période de crise sanitaire, le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public lors d'une permanence téléphonique :

- le vendredi 25 juin 2021 de 14h à 17h.

Les modalités d'inscription pour cette permanence se trouvent sur le site du registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/wambrechies-resistance>, et se déroulera selon des créneaux proposés.

A noter qu'en cas de durcissement des mesures sanitaires, les permanences prévues en l'Hôtel de Ville de Wambrechies pourront être tenues à distance selon les modalités précitées.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage à l'Hôtel de Ville de la commune de Wambrechies, sur le site concerné, ainsi qu'à l'Hôtel de la Métropole au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

L'accomplissement de ces mesures de publicité sera constaté par un certificat dûment daté et signé par le Maire ou par le Président de la Métropole Européenne de Lille, chacun pour ce qui le concerne.

Un avis au public, faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié en caractères apparents huit jours au moins avant le début de l'enquête et sera rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans la rubrique annonces légales des journaux « La Voix du Nord » et « Nord-Eclair ».

**Article 4 :** A l'expiration du délai de l'enquête, le commissaire enquêteur récupère et clôt les registres d'enquête.

Celui-ci dispose ensuite d'un délai d'un mois pour remettre au Président de la MEL ou son représentant son rapport et ses conclusions motivées.

Le transfert d'office des parcelles et emprises concernées dans le domaine public métropolitain pourra alors être prononcé par décision par délégation du Conseil de Métropole (dite « décision directe ») ou par délibération du Bureau de Métropole, sauf opposition d'un propriétaire exprimée pendant l'enquête, auquel cas seul le Préfet, saisi par la Métropole Européenne de Lille, pourra prononcer le transfert par arrêté.

Le rapport du commissaire-enquêteur et ses conclusions motivées pourront être consultées pendant un an à la Métropole Européenne de Lille et à l'Hôtel de Ville de la commune de Wambrechies.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut être déposé devant le Tribunal Administratif de Lille par la voie de recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Certifie le caractère exécutoire de l'acte,  
Le Président de la métropole européenne de Lille  
Le responsable délégué

Amour Pizat  


Signé le : 03/05/2021

Affiché le : 04/05/2021

**Article 6** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole européenne de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliations seront adressées, pour attribution, à Monsieur le Préfet du Nord, à Monsieur le Maire de la Commune de WAMBRECHIES et à Monsieur le commissaire enquêteur et pour notification aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet.

Le Président de la Métropole Européenne de Lille  
Pour le Président  
Le Vice-président délégué  
Le 03/05/2021  
  
Bernard GERARD



## Annexe 9

### Avis de publicité d'enquête



du 14/06 au 05/07/2021

ENQUÊTE  
PUBLIQUE



# AVIS

## ENQUÊTE PUBLIQUE

### TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN

Le public est informé que par arrêté n° 21A115 du 3 mai 2021, le Vice-président par délégation du Conseil de la Métropole a procédé une enquête publique en vue du transfert d'office dans le domaine public métropolitain des parcelles et emprises composant une partie du sol d'assiette des rues de la Résistance et du 8 mai 1945 sur la commune de WAMBRECHIES.

Cette procédure, menée en application de l'article L. 513-3 du Code de l'urbanisme, permettra d'opérer le classement des emprises concernées dans le domaine public routier métropolitain.

**L'ENQUÊTE PUBLIQUE AURA LIEU DU LUNDI 14 JUIN 2021 A 9H AU LUNDI 5 JUILLET 2021 INCLUS A 17H.**

M. Michel-Ange MOUQUET, officier général de l'armée de l'air en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public à l'occasion de ses permanences :

- à l'Hôtel de Ville de la Commune de Wambrechies, 2 Place du Général de Gaulle à Wambrechies :
  - Le mardi 15 juin 2021 de 14h à 17h ;
  - Le mercredi 30 juin 2021 de 9h à 12h ;
- en permanence téléphonique :
  - Le vendredi 25 juin 2021 de 14h à 17h.

Cette permanence téléphonique sera divisée en créneaux horaires. Les modalités d'inscription pour ces créneaux seront précisées sur le site du registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/wambrechies-resistance>.

À noter qu'en cas de durcissement des mesures sanitaires, les permanences prévues en l'Hôtel de Ville de Wambrechies pourront être tenues à distance selon les modalités précitées.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sur support papier :

- à l'Hôtel de Ville de la commune de Wambrechies ;
- et au siège de l'enquête, à la Métropole Européenne de Lille, Direction Espace Public et Voirie - Service Gestion du Domaine Public, bâtiment Euralliance B, 4 avenue de Kaart à La Madeleine.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier sous forme dématérialisée

- sur le registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/wambrechies-resistance>
- sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de l'enquête, à la MEL, 2, boulevard des Cités Unies, Lille, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter ses observations sur des registres à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur les jours et heures d'ouverture habituels des bureaux :  
- au siège de l'enquête, à la MEL, Direction Espace Public et Voirie - Service Gestion du Domaine Public, bâtiment Euralliance B, 4 avenue de Kaart à La Madeleine.  
- à l'Hôtel de Ville de la commune de Wambrechies

Le public pourra également formuler ses observations :

- par courrier adressé à : M. le Commissaire Enquêteur - Métropole Européenne de Lille - Direction Espace Public et Voirie - Service Gestion du Domaine Public - Enquête Publique transferts d'office - 2 boulevard des Cités Unies - CE 70045 - 59040 Lille Cedex.

- par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/wambrechies-resistance>

- par courriel à l'adresse suivante : [wambrechies-resistance@mail.registre-numerique.fr](mailto:wambrechies-resistance@mail.registre-numerique.fr)

Le public est informé que toute observation (et ses éventuelles pièces-jointes), qu'elle soit écrite, orale ou dématérialisée sera consultable de tous sur le registre numérique.

Il est précisé qu'il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse etc.).

À l'expiration de l'enquête publique, le commissaire enquêteur aura un mois pour rendre son rapport et ses conclusions motivées qui pourront ensuite être consultées, pendant un an, à la Métropole Européenne de Lille, à l'Hôtel de Ville de Wambrechies sur le site Internet dédié à l'enquête publique : <https://www.registre-numerique.fr/wambrechies-resistance>, et communiqué, sur demande et à ses frais, à toute personne intéressée.

La décision portant transfert d'office sera prononcée par décision par délégation du Conseil de la Métropole ou par délibération du Bureau de la Métropole. Si, toutefois, un ou plusieurs propriétaires manifestent leur opposition, cette décision ne pourra être prise que par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

Le cas échéant, la décision de l'autorité administrative portant transfert vaudra classement dans le domaine public et étendra par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés.

Pour Le Président  
de la Métropole Européenne de Lille  
Damien CASTELAIN  
Le Vice-président délégué,

Bernard GERARD

## Annexe 10

### Modèle d'annonce légale presse



**MÉTROPOLE**  
EUROPÉENNE DE LILLE

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN D'EMPRISES ET DE PARCELLES COMPOSANT UNE PARTIE DU SOL D'ASSIETTE DES RUES DE LA RÉSISTANCE ET DU 8 MAI 1945 A WAMBRECHIES**

L'arrêté 21A115 du 3 mai 2021 a fixé les modalités de l'enquête préalable au transfert d'office dans le domaine public métropolitain d'emprises et de parcelles composant une partie du sol d'assiette des rues de la Résistance et du 8 mai 1945 à WAMBRECHIES. A cet effet, Michel-Ange MOUQUET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera en mairie de WAMBRECHIES du lundi 14 juin au lundi 5 juillet 2021 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre seront mis à la disposition du public en mairie, à la Métropole Européenne de Lille - Direction Espace Public et Voirie - Service Gestion du Domaine Public - Bâtiment EURALLIANCE B - 4 avenue Kaarst à La Madeleine (siège de l'enquête), aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier pourra également être consulté sous forme dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/wambrechies-resistance>.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à l'Hôtel de Ville de la Commune de Wambrechies, 2 Place du Général de Gaulle à Wambrechies le mardi 15 juin 2021 de 14h à 17h et le mercredi 30 juin 2021 de 9h à 12h, et lors d'une permanence téléphonique le vendredi 25 juin 2021 de 14h à 17h.

Les modalités d'inscription pour cette permanence se trouvent sur le site du registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/wambrechies-resistance>, et se déroulera selon des créneaux proposés. A noter qu'en cas de durcissement des mesures sanitaires, les permanences prévues en l'Hôtel de Ville de Wambrechies pourront être tenues à distance selon les modalités précitées.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre déposé en mairie, à la Métropole Européenne de Lille, par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/wambrechies-resistance>, ou par courriel à l'adresse suivante : [wambrechies-resistance@mail.registre-numerique.fr](mailto:wambrechies-resistance@mail.registre-numerique.fr) ou être adressées, par écrit à M. le Commissaire Enquêteur - Métropole Européenne de Lille - Direction Espace Public et Voirie - Service Gestion du Domaine Public - Enquête publique transfert d'office à Wambrechies - 2 boulevard des Cités Unies - CS 70043 - 59040 Lille Cedex.



## Annexe 11

### Certificat d'affichage de publicité en mairie de Wambrechies



### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Nous, soussigné Sébastien BROGNIART, Maire de la Ville de Wambrechies (Nord), certifions que :

- l'arrêté n°21A115 du 03/05/2021 et l'avis d'enquête publique, relatifs à la mise en œuvre d'une procédure de transfert d'office dans le domaine public métropolitain des parcelles et emprises composant partie du sol d'assiette des rues de la Résistance et du 8 Mai 1945, à Wambrechies, qui s'est déroulée en mairie de Wambrechies du 14 juin au 5 juillet 2021 inclus, ont été portés de manière continue à la connaissance du public par voie d'affichage en mairie, et rue de la Résistance, du 18 mai au 5 juillet 2021 inclus.

Fait à Wambrechies le 5 juillet 2021

Le Maire,



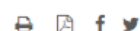
HOTEL DE VILLE - 2, Place du Général de Gaulle - CS 30024 - 59874 WAMBRECHIES CEDEX  
Tél. 03 28 38 84 00 - Fax : 03 20 39 65 39 - [www.wambrechies.fr](http://www.wambrechies.fr) - SIRET 215 906 363 00019 - Code NAF 8411 Z  
Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à : Monsieur le Maire.

## Annexe 12

### Information sur site internet de la mairie de Wambrechies



Accueil > Actualités > Enquête publique sur le transfert de parcelles dans le domaine public



Si ce dossier qui concerne les rues de la Résistance et du 8 Mai 1945 est d'ores et déjà consultable, le registre recueillant vos observations s'ouvre du 14 juin au 5 juillet inclus.

*Publié le 28 mai 2021*

Afin de pouvoir repenser l'aménagement des rues de la Résistance et du 8 Mai 1945, plusieurs parcelles composant une partie des rues vont être transférées d'office dans le domaine public métropolitain.

Ce projet est soumis à enquête publique.

Le dossier est d'ores et déjà consultable consultable en mairie, au service urbanisme (1er étage), mais aussi à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/wambrechies-resistance>

#### Ouverture du registre d'enquête le 14 juin

Vous pourrez apposer vos éventuelles observations du 14 juin 8h30 au 5 juillet 17h sur le registre d'enquête (numérique et papier) -ainsi que par mail à [wambrechies-resistance@mail.registre-numerique.fr](mailto:wambrechies-resistance@mail.registre-numerique.fr)

#### Commissaire enquêteur

Le commissaire-enquêteur désigné par le Tribunal Administratif pour conduire l'enquête est M. Michel-Ange Mouquet, ancien officier général de l'armée de l'air. Il se tient à votre disposition pour recevoir vos observations lors de trois permanences :

- mardi 15 juin de 14h à 17h en mairie,
- vendredi 25 juin de 14h à 17h en permanence téléphonique (modalités de rendez-vous sur <https://www.registre-numerique.fr/wambrechies-resistance>)
- et mercredi 30 juin de 9h à 12h en mairie.

#### Pour plus d'information

Pour tout renseignement complémentaire : service Urbanisme et Réglementation, 03 28 38 84 17 / [urbanisme@wambrechies.fr](mailto:urbanisme@wambrechies.fr)

→ [L'enquête Publique sur registre-numerique.fr](https://www.registre-numerique.fr)

### Annexe 13

#### Tableau de synthèse des observations du public EP 21A115 Voirie Wambrechies

Sem.	Mode	N°Enr.	Voie	Synthèse observation	F	D	SO	Observation MEL	Avis CE
24	eR	1	RE-8M	<b>Observation générée par le commissaire enquêteur</b> responsable de la conduite de l'enquête pour en formaliser l'ouverture et vérifier le fonctionnement correct de l'e-registre. <b>Elle ne sera bien sûr pas comptabilisée dans la synthèse de la contribution publique.</b>			X	Sans objet	Sans objet
24	eR	2	RE	<b>Julien</b> (sans autre précision de coordonnées), résidant de la rue de la résistance, se prononce favorablement au classement dans le domaine public	X			Sans observation de la MEL	Contribution ne pouvant être retenue pour les conclusions, compte tenu de l'anonymat sans précision de propriété de parcelle
24	RpW	3	RE	<b>M et Mme PEZANT</b> domiciliés 48 rue de la Résistance et propriétaires de la parcelle n°621p sont favorables au transfert d'office	X			Sans observation de la MEL	À retenir pour les conclusions
24	RpW	4	RE	<b>Mme Dominique LELONG</b> domiciliée 22C rue de la Résistance et propriétaire de la parcelle n°678 est favorable au transfert d'office	X			Sans observation de la MEL	À retenir pour les conclusions
25	<b>Aucune observation dans la semaine</b>								
26	RpW	5	RE	<b>Mme Marie-Paule DUTHILLY</b> , résidant rue du Gal Leclercq à Wambrechies, concernée par la parcelle B5184 p de la rue de la résistance, se déclare favorable au transfert d'office	X			Sans observation de la MEL	À retenir pour les conclusions
26	RpW	6	8M	<b>M. Patrick DEMARCQ</b> , résidant rue du 8 mai 1945 à Wambrechies, propriétaire de la parcelle 1684 p se déclare favorable au transfert d'office	X			Sans observation de la MEL	À retenir pour les conclusions

26	eR	7	RE	M. Gilles HENSGEN précise qu'il est cadastralement positionné au début de la rue de la résistance ... la plaque du nom de rue est sur son pignon et la plaque commémorative qui donne la légitimité à la rue également ... mais sa façade est sur la rue de marquette malgré ses 50 mètres linéaires et ses 2 sorties de garages.... Il pense que c'est pour cette raison qu'il n'a pas été sollicité par la MEL et souhaiterait être informé des évolutions futures concernant la rue de la résistance			X	Depuis la réunion publique du 16 décembre 2019, aucune communication sur les travaux envisagés n'a été réalisée. Aussi, dans le cadre des informations aux riverains, on ne manquera pas de le tenir informé au même titre que les autres riverains concernés.	En fait ce contributeur n'est pas concerné par le transfert d'office (il ne figure pas dans l'état parcellaire) sa contribution ne vaut donc pas opposition au transfert d'office Elle n'influencera pas l'avis du commissaire enquêteur
27	<b>Aucune observation dans la semaine</b>								
<p><b>Bilan :</b>  <b>Observations utiles recueillies = 6 (n° 2 à 7)</b>  <b>Issues des registres traditionnels « papier » = 4 (registre de Wambrechies)</b>  <b>Issues du registre électronique = 2</b></p>									